

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 45 du 30 Janvier 2020

Convocation : Du 13 Janvier 2020

Présents : Bernard FERRET, Maire, Gilles FORT et Sandra VICENTE Adjointes, Sébastien ALAUZET, Nicolas RAYNAL, Patricia VELLARINO, Véréna VOARINO, Christine DURIEZ, Gérald SUAREZ, Vincent CLASSINE.

Absent.e.s Excusé.e.s : Frédéric DELAFUENTE, Grégory FABRE, Corinne MALBERT, Nicolas TRICHAUD et Caroline CANNATA.

Secrétaire de Séance : Gérald SUAREZ

Ouverture de la séance : 20h30

Procurations: Frédéric DELAFUENTE à Sébastien ALAUZET, Grégory FABRE à Bernard FERRET, Corinne MALBERT à Sandra VICENTE, Nicolas TRICHAUD à Vincent CLASSINE.

**Approbation du COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 44 du 28 Novembre 2019**

## Délibérations

### 1. **Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre De Gestion pour la conclusion d'un contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel – 01.01.2021 au 31.12.2024**

La commune souhaite souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;

Que le Centre de gestion peut souscrire un contrat d'assurance groupe ouvert à adhésion facultative en mutualisant les risques, en vertu de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Que le Centre de gestion peut, à cette occasion, organiser une vaste consultation qui offrira à la Commune une connaissance éclairée de l'offre.

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune souhaite pouvoir adhérer, le cas échéant au contrat groupe ouvert à adhésion facultative que le Centre de gestion se propose de souscrire pour une prise d'effet au 01.01.2021, pour une durée de 4 ans. La commune charge le Centre de Gestion du Tarn de négocier la conclusion de ce contrat.

**La Commune se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir en aucune manière justifier sa décision.**

**Article 2** : La Commune précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques financiers encourus par les Collectivités intéressées en vertu de leurs obligations à l'égard du personnel affilié tant à la CNRACL qu'à l'IRCANTEC dans les conditions suivantes :

#### **\*agents affiliés à la CNRACL :**

Décès, Accidents de service, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, paternité, invalidité, accidents ou maladies imputables ou non au service.

#### **\*agents non affiliés à la CNRACL :**

Accidents du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, invalidité, accidents ou maladies imputables ou non au service.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

**Article 3** : La Commune souhaite disposer des résultats de la consultation du marché qui précèdera la souscription du contrat groupe.

**Article 4** : La commune autorise le Maire et/ou son assureur à transmettre au Centre de Gestion les statistiques relatives à la sinistralité de la commune en ce qui concerne l'absentéisme de son personnel pour les quatre dernières années (2016 à 2019).

Abstention	Pour	Contre
0	14	0

## 2. RENOUELEMENT CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE DE LA FOURRIERE ANIMALE

La convention de fourrière animale passée avec la S.P.A. (Société Protectrice des Animaux) est arrivée à son terme le 31 décembre 2019.

Pour éviter toute rupture de prestations avec la S.P.A., il faut procéder au renouvellement de ce contrat. Cette convention est conclue pour une période d'une année, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, renouvelable deux fois un an, sauf dénonciation par la personne publique contractante par lettre recommandée avec accusé de réception 3 mois avant la fin de l'exercice civil.

Cette convention intègre les tarifs pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

Le montant de la contribution, pour la commune de Sénouillac, s'élèvera à :

- 1,28 €/habitant pour l'année 2020,
- 1,32 €/habitant pour l'année 2021,
- 1,35 €/habitant pour l'année 2022.

Le nombre d'habitants retenu pour le calcul pour la période citée ci-dessus sera celui de la population totale légale (source INSEE) en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 soit : 1 136.

Abstention	Pour	Contre
0	14	0

## 3. APPROBATION DE LA DELIBERATION DU SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU GAILLACOIS sur la validation du RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service eau potable)

Ce rapport doit être présenté aux membres du Comité Syndical et faire l'objet d'une délibération. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes au syndicat pour être présenté à leur conseil municipal.

Abstention	Pour	Contre
0	14	0

## 4. Désignation d'un élu pour prendre la décision relative à la délivrance d'une déclaration préalable n° 081 283 20 T0001

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est intéressé à titre personnel, dans la délivrance d'une déclaration préalable n°081 283 20 T0001.

Selon l'article L422-7 du code de l'urbanisme, si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre décision.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre la décision relative à la délivrance de cette déclaration préalable.

Il est demandé à Monsieur le Maire, Bernard FERRET, de sortir de la séance pour délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner Madame Sandra VICENTE, pour prendre la décision relative à la déclaration préalable n°081 283 20 T0001 ainsi que les éventuels permis de construire modificatifs et autres documents relatifs à ce dossier.

Abstention	Pour	Contre
2	12	0

## 5. Financement de l'acquisition et du réaménagement de la Maison rue des jardins

Jusqu'alors l'ensemble des dépenses afférentes à ce dossier ont été autofinancées par le budget général. A ce jour, le plan de financement se détermine comme suit ci-dessous. Les subventions demandées ont été notifiées, il ne manque que la partie emprunt qu'il est proposé de réaliser sous deux formes.

Une partie (16 000€) sous la forme d'un éco prêt sur 20 ans à 0.05% et l'autre partie (48 000€) par un emprunt classique au CRCA au taux 1.08% sur 20 ans. Un comparatif a été fait avec le prêt PAM de la

CDC. La banque postale, bien positionnée dans les prêts aux collectivités, nous avait informé lors d'une précédente demande, qu'elle ne souhaitait pas augmenter notre encours de crédit dans leur établissement.

LOGEMENT T3/65M <sup>2</sup> - Rue des Jardins			
Plan de Financement			
DEPENSES	Montant TTC	RECETTES	Total
Achat	34 000,00 €	Région	7 000,00 €
Frais de notaire	1 478,00 €	Communauté agglomération logement social	8 000,00 €
Travaux rénovations énergétique	22 308,63 €	Commaunté agglomération TEPcv	7 000,00 €
Autres travaux	30 767,94 €	Eco prêt CDC sur Réno énergétique	16 000,00 €
Imprévus		Prêt PAM de la CDC	48 000,00 €
		Fonds Propre	2 554,57 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>88 554,57 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>88 554,57 €</b>
Equilibre de l'opération			
Dépenses	Total	RECETTES	Total
Amortissement Ecoprêt	804,21 €	Loyers Annuel	3 840,00 €
Amortissement prêt PAM	2 681,41 €		
Frais divers*	300,00 €		
<b>Total</b>	<b>3 785,62 €</b>	<b>Recette annuelle</b>	<b>54,38 €</b>

Abstention	Pour	Contre
<b>2 (Mmes VICENTE et MALBERT)</b>	<b>12</b>	<b>0</b>

## Décision du Maire

### Avenant au marché :

**CONSIDÉRANT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget Communal

**Article 1** : la conclusion d'un avenant au marché de travaux d' « Aménagement de la traversée du village » signé avec l'Entreprise COLAS SUD d'un montant de 628 724.65€ HT le 17 avril 2019.

L'avenant n°2 a pour objet d'intégrer au marché initial l'élargissement des trottoirs et le changement de revêtement de ceux-ci.

**Article 2** : La plus-value financière correspondant au coût de ces travaux supplémentaires et aux travaux qui ont été enlevés ou réduit est de 8 246.90 € H.T. soit 9 896.28 € T.T.C. ce qui porte le montant du marché 641 936183.50 € H.T. soit 769 420.20 € T.T.C.

## Divers

### Assainissement

La partie en aval de la voie ferrée est terminée. Les remarques sur les nids de poules et la remise en état de la chaussée ont été faites, l'entreprise doit intervenir. Quelques points à régler par rapport à des remarques de riverains (murs éclaboussés, terre non nivelée, ....) Le fossé qui va rejoindre l'exutoire sous la voie ferrée a été réalisé avec réserves sur la traversée busée qui va être refaite.

Les travaux sur la partie amont ont repris =>St Laclau.

Comme déjà évoqué, il sera demandé un devis pour l'agrandissement du tourne à gauche au carrefour au niveau de route de Lincarque.

### Fonctionnement du service après le transfert de compétence

- Il est convenu que les communes maintiennent leurs fonctions et leurs tâches à l'exception de l'activité budgétaire et comptable, transférées de droit, sous gestion communautaire. Les communes

poursuivent leurs fonctions d'accueil des usagers, de gestion opérationnelle et régulière des sites, de consultation des entreprises, de définition des besoins techniques.

- Sur la partie engagement des dépenses de fonctionnement et d'investissement : La commune déterminera son besoin et sollicitera directement les devis nécessaires auprès des entreprises pour toute opération de moins de 40 000€ HT. En cas de dépense supérieure, la formalisation d'un marché sera nécessaire et fera l'objet d'un échange plus poussé entre la commune et le service Commande Publique de l'Agglomération.

### **Vélos électriques**

Suite à info et échange de mail sur la proposition faite par l'agglomération de prêt de vélos électriques, j'ai sollicité l'agglomération pour une mise à disposition d'un vélo. Mi-décembre l'Agglomération nous informe qu'elle peut nous en mettre deux à disposition et nous joint également les modalités de mise en disposition. (PJ)

### **Dissimulation du réseau télécom route de la Devézié**

La pose des gaines et regards a été réalisée depuis le mois de mai, nous attendons le câblage et la dépose des poteaux. Aux dernières infos après avoir été reportés trois fois, les travaux devraient commencer le 27 Janvier.

### **Photovoltaïque**

Les deux sites sont en production, et connectés depuis le 8 janvier au réseau en autoconsommation collective pour le 9Kwc (mairie+ Logement agence postale+ école) le 30kwc étant raccordé directement au réseau pour revente totale à Enedis. Rendez-vous le 4 février avec M Bernéal de la Ste Biocénose et en présence d'Amandine pour la réception et les explications sur les modalités administratives et de facturation.

### **Centre bourg**

Les travaux s'achèvent petit à petit. Le grand parking a été ouvert aux voitures dans un premier temps. Des réserves ont été faites et la société COLAS devrait revenir au printemps pour remettre une couche.

Les poteaux posés le long du trottoir devant la mairie ont fait les frais d'un grand vent ! (coup de tatane horizontal peinture 44). Comme à tout mal correspond un bien, cela a donné l'occasion de les repositionner car leur encrage laissait tout de même à désirer.

Vu l'état du terrain où devait être implantée la table de ping-pong, j'ai proposé de la positionner provisoirement sur l'espace goudronné et à l'abri devant la mairie sous les fenêtres du secrétariat. Elle pourrait être positionnée par la suite à un autre endroit si cela ne convient pas.

Le piétonnier jusqu'à la boulangerie est terminé.

Il reste un travail de pédagogie et d'information à faire sur le stationnement des parents d'élèves le matin et **surtout le mercredi**. J'ai pu discuter avec les chauffeurs de bus, un RDV sera proposé avec leur responsable.

Côté jeux : suite au montage du garde-corps l'espace 2/14 ans a pu ouvrir (Panneau sécurité posé) et contrôle sécurité OK. Les gazons ont pu être semés.

Il a été commandé (rappel décision du maire) trois poubelles supplémentaires (seulement 4 de prévues au total pour tout l'espace) deux barrières de sécurité et 3 potelets à garder en stock.

### **Panneaux publicitaire**

Nous avons passé un contrat avec la société Médiaplus pour l'édition de trois agendas, mais aussi, la pose d'un panneau publicitaire (toujours sponsorisé et gratuit pour la commune.) Ce panneau sera implanté dans le périmètre proche de la mairie.

### **Carrefour Route de Lincarque**

Sur proposition des recommandations et après une visite sur le terrain entre Gilles et le responsable de secteur de la voirie départementale en Septembre dernier, le conducteur de travaux de chez Laclau ainsi que notre Maître d'œuvre nous proposent une autre solution:

- demander quelques m<sup>2</sup> au propriétaire du champ afin de décaler sur la gauche la sortie du piétonnier au niveau de la plaque de regard du Syndicat de l'eau.
- faire établir plusieurs devis pour la création d'un plateau ralentisseur sur ce carrefour.



- Ce projet sera proposé lors du prochain conseil dans le cadre de la demande de subvention des amendes de police. Dans l'attente de la finalisation de ces travaux, un passage piéton provisoire sera mis en place.

### **Fossé drainage Route des Palisses**

Nous avons évoqué la réalisation d'un fossé commun avec la commune de Rivières qui permettrait en amont de dévier une partie de l'eau pluviale qui risquerait d'inonder le secteur des vignes du bois. Il était intéressant de jumeler cette opération avec les travaux engagés par la Cuma de drainage chez un particulier. Les relevés topographiques ont montré que notre projet est réalisable. Un échange de parcelles entre particuliers a pu être réalisé. Les travaux prévus fin octobre ont été reportés mais pourraient si le temps le permet démarrer dès cette semaine.

Le coût est pris en charge par l'agglomération, dans le cadre des restes à recevoir suite à la dissolution du syndicat Lezert/Vieulac.

### **Demande d'échange de parcelles**

Demande de deux propriétaires pour de déplacement d'un chemin rural au lieu-dit la Sirventié, Un géomètre c'est déplacé sur les lieux et nous sommes en attente du relevé.

### **Antenne Free**

Une première réunion de chantier est programmée ce jeudi à 10h. Les travaux vont débuter mi-avril pour s'achever mi-juin. La mise en service devrait intervenir entre mi-juin et fin juillet.

### **Vélo à assistance électrique**

Suite à info et échange de mail sur la proposition faite par l'agglomération de prêt de vélos électriques, j'ai sollicité l'agglomération pour une mise à disposition d'un vélo. Mi-décembre l'Agglomération nous informe qu'elle peut nous en mettre deux à disposition et nous joint également les modalités de mise en disposition.

### **Rallye cœur de vignoble**

Le 29 février (essais) et le 1er Mars (course) Un RDV a eu lieu avec les organisateurs, les maires des communes concernées par la course et le représentant de l'agglomération en charge de la voirie. Les remarques sur la sécurité et la prise en charge des dégâts sur la voirie ont été entendues.

### **Restauration scolaire**

Depuis le premier Janvier 2020, la société Ansamble de Baraqueville approvisionne la cantine en repas en liaison froide. La Société prête deux fours et une armoire réfrigérante. Les enfants semblent satisfaits, pour l'instant, de la qualité des repas servis. Le seul bémol reste les barquettes en plastique qui sont recyclées. Reste à espérer que cette situation ne soit que provisoire.

En ce qui concerne le projet de mutualisation d'un équipement de restauration scolaire avec les communes de Cestayrols et de Fayssac, un rendez-vous a été obtenu le 8 Janvier avec les responsables de la restauration de l'agglomération, M Pascal NEEL, les élus des trois communes concernées et les services administratifs. Le projet a reçu un accueil favorable et est positionné en investissement au budget 2020. Sous réserve de vote bien sûr. Le dossier DETR a été signé par le Président de l'agglomération et déposé.

Ce projet sera subventionné par l'Etat à hauteur de 35 % ainsi que par le Département (également à 35 %).

### **Assemblée Générale des Elfes des Vignes**

L'AG a eu lieu Jeudi 23 janvier à 20h30 à Labastide de Lévis. Aucun parent n'était présent.

Les membres du bureau nous ont présenté le bilan 2019 budgétaire et des activités. Une diminution de fréquentation est notée sur l'ensemble des communes. La principale cause semble être le non-renouvellement des grands par la nouvelle génération.

Il a ensuite été présenté le prévisionnel budgétaires et le programme des prochaines vacances.

Sur les vacances d'hiver, un essai pour les repas sera effectué avec un cuisinier qui préparera directement les repas pour l'ensemble des enfants et les goûter selon les besoins.

Nous avons voté la proposition du nouveau bureau. Peu de volontaires. Un fort besoin de membres et de soutien se fait ressentir pour que les titulaires actuelles ne s'essouffent pas et que le service auprès de nos moins de 12 ans puisse être maintenu sur notre bassin.

### **Centre Communal d'Action Sociale**

Remerciements à l'intention des membres du CCAS qui ont distribué le colis de bonne année aux aînés de plus de 75 ans pour une personne seule et de + de 80 ans aux personnes vivants en couple. Au total 70 colis ont été distribués.

### **Adressage**

L'adressage est presque terminé. Rappel : les plaques ainsi que les certificats d'adressage sont disponibles à la mairie. Pensez à venir les retirer.

### **Proposition de la MJC de Gaillac**

Un des animateurs de la MJC nous a contactés pour nous proposer de réaliser des activités sur le mercredi après-midi dans un 1<sup>er</sup> temps sur notre commune avec des jeunes de Gaillac. L'idée est de faire bouger les jeunes Gaillacois dans des villages limitrophes et de proposer dans les petites communes une activité sur place.

Dates, activités et fréquence restent à définir. L'idée pour le moment serait de minimum 2 mercredis entre les vacances de Pâques et les vacances d'été.

### **Guide petite enfance.**

### **Tour de garde pour les élections municipales du 15 Mars 2020**

### **Prêt à titre gratuit de la salle pour une réunion publique électorale aux candidats demandeurs**

**Fin de séance : 23 H 40**

**Prochain conseil le 27 Février 2020**

<b>Bernard FERRET</b>	<b>Gilles FORT</b>	<b>Sandra VICENTE</b>	<b>Patricia VELLARINO</b>	<b>Nicolas RAYNAL</b>
<b>Véréna VOARINO</b>	<b>Grégory FABRE</b> Procuration à Bernard FERRET	<b>Christine DURIEZ</b>	<b>Vincent CLASSINE</b>	<b>Nicolas TRICHAUD</b> Procuration à Vincent CLASSINE
<b>Corinne MALBERT</b> Procuration à Sandra VICENTE	<b>Gérald SUAREZ</b>	<b>Caroline CANNATA</b>	<b>Sébastien ALAUZET</b>	<b>Frédéric DE LA FUENTE</b> Procuration à Sébastien ALAUZET